



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

harmonisation

Question écrite n° 81183

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'état des transpositions de directives européennes. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le nombre éventuel de directives relevant de son ministère qui sont en attente de transposition, en distinguant parmi elles celles dont le délai de transposition est dépassé.

### Texte de la réponse

Au 15 juillet 2015, seule une directive doit être transposée à titre principal par le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Il s'agit de la directive 2014-33 du Parlement européen et du Conseil, du 26 février 2014, relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs (refonte), qui est à transposer avant le 19 avril 2016.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81183

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Logement, égalité des territoires et ruralité

**Ministère attributaire :** Logement, égalité des territoires et ruralité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juin 2015](#), page 4264

**Réponse publiée au JO le :** [3 novembre 2015](#), page 8091